



Direction d'école

Mardi 2 février 2020

Bien loin de répondre aux demandes sur la direction d'école en termes de décharges statutaires, d'indemnités, d'aide administrative et d'allègement réel des tâches, la circulaire parue le 27 août met déjà en place les jalons du projet de loi Rilhac, actuellement en discussion au Parlement, qui vise à rendre autonome les écoles et à faire des directeurs les simples exécutants de la politique éducative décidée au conseil d'école, dans lequel les enseignants sont minoritaires.

Rappelons aussi qu'avec ce projet de loi, le directeur serait amené à prendre des décisions relevant de cette même autorité académique et devrait devenir le contremaître d'une école devenue autonome, soumis à toutes les pressions.

Au programme :

- *Le décret de 1989 : mission et statut des directeurs*
- *L'accroissement des tâches et des responsabilités : application des protocoles, organisation des 108 heures, sécurité, inclusion systématique ...*
- *La confusion scolaire / périscolaire*
- *Une aide administrative ?*
- *Projet de loi Rilhac : statut juridique de l'école et/ou statut hiérarchique du directeur*
- *Droits et obligations*

Connaître ses droits et recenser les revendications des directeurs est aussi l'objet de ce stage. Venez en discuter, échanger et débattre le mardi 2 février à Laval.

Inscription avant le 2 janvier par email (contact@snudifo-53.fr)
ou en ligne <http://snudifo-53.fr/stages>

Grande salle au rdc – masques et gel hydroalcoolique sur place – repas prix libre sur place – stage limité à 20 personnes

www.snudifo-53.fr



@snudifomayenne



@SNUDIFO53

**Disponible tous
les jours**

contact@snudifo-53.fr

UD-FO 10, rue du Dr Ferron
BP 1037 - 53010 - LAVAL cedex
02.43.53.42.26 – 06.52.32.30.45